

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### Étaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. MOINET, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et représentés par pouvoir:

M. RENAUD à Mme QUERAL, M. ROUX à Mme GIROTTI

### Étaient excusées:

Mme BUETAS, Mme HAMMERER, Mme ORLOWSKI

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ODIN Sophie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 24  
Conseillers votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - PROPOSITION D'UNE LISTE<br/>DE MEMBRES</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La CCID est composée du maire ou de son adjoint délégué, ainsi que de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour la durée du mandat des conseillers municipaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Les commissaires proposés doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de présenter à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante comportant 32 noms de contribuables :

|    | Titulaires                           | Suppléants         |
|----|--------------------------------------|--------------------|
| 1  | Eric JAPIOT                          | Audrey BROWN       |
| 2  | Paul-Henry NERBUSSON                 | Véronique HAMMERER |
| 3  | François QUEGUINER                   | Maryse BABUS       |
| 4  | Laurent BROQUAIRE                    | Nadine QUERAL      |
| 5  | Pascal CHAMPION                      | Sophie ODIN        |
| 6  | Philippe JAUD de LA<br>JOUSSELINIERE | Marie-Noëlle GELAY |
| 7  | Jean-Luc COTTAVOZ                    | Aurore VERAU LEROY |
| 8  | Alain GRELLIER                       | Marie ORLOWSKI     |
| 9  | Michel KERCKHOVE                     | Léa BUETAS         |
| 10 | Maxim LUGAND                         | Estelle SUHUBIETTE |
| 11 | Joseph ATELUCE                       | Christine SMITH    |
| 12 | Charlie VERAU LEROY                  | Lou DOREMUS        |
| 13 | Elina SANCHEZ                        | Camille MOINET     |
| 14 | Virginie GIROTTI                     | Mickaël ROUX       |
| 15 | Fabrice SABOURAUD                    | Stéphane ELIAS     |
| 16 | Bernard MOINET                       | Bruno PROVOT       |

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Madame Sophie ODIN

Maire  
Monsieur Eric JAPIOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 20/04/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260416-78976-DE-1-1